

N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales

Les élections présidentielles et législatives de 2022 arrivent à grands pas. En effet, les élections présidentielles auront lieu le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour et le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour. Les élections législatives, quant à elles, se tiendront les dimanches 12 et 19 juin 2022. Elles seront pour vous, l'occasion de vous exprimer !

Pour pouvoir voter lors des prochaines élections, vous devrez impérativement être inscrit sur les listes électorales de la Ville de Chinon, et ce, avant le vendredi 4 mars prochain.

Pour cela, rien de plus simple, il vous suffit de vous rendre à la mairie de Chinon afin de remplir un formulaire d'inscription, muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité en cours de validité. Une fois cette démarche effectuée, vous recevrez, à votre domicile, votre nouvelle carte d'électeur.

Afin de recevoir votre nouvelle carte d'électeur, merci de bien vouloir vérifier que vos boîtes aux lettres sont accessibles et correctement identifiées.



Réaménagement de la place Mirabeau, les élus ouvrent une permanence

Dans le cadre du réaménagement de la place Mirabeau, les élus de Chinon vous proposent de les rencontrer lors de permanences à la Maison Cœur de Ville où vous pourrez découvrir une exposition présentant le projet et poser vos questions aux élus. Un questionnaire et le compte-rendu de la réunion de concertation seront également mis à disposition.



- Samedi 12 février de 10h à 12h en présence d'Eric Maucort et de Sophie Lagrée.
- Samedi 26 février de 10h à 12h en présence du Maire, Jean-Luc Dupont, d'Eric Maucort et de Sophie Lagrée.

Quai Pasteur : les travaux commencent le 23 février jusqu'à fin mai



Les travaux que nous attendons tous depuis de longs mois sur le quai Pasteur vont débuter le 23 février.

L'entreprise TPPL a été retenue suite à l'appel d'offre auprès des entreprises du secteur.

Les conditions de déroulement du chantier ont été présentées en détail aux riverains le 4 février.

Toutes les mesures seront prises afin de maintenir la circulation des riverains et permettre également l'accès aux secours, véhicules de livraison et bus (SITRAVEL, Scolaire, CNPE).

Les travaux seront réalisés en route barrée accessible uniquement aux riverains et bus avec mise en place de déviations par la RD 751 (rocade de Chinon).

La circulation sera rétablie tous les soirs à 17h et tous les week-ends.

Les travaux doivent se terminer pour la fin mai.



Réouverture de la ligne Chinon - Tours

Depuis le 4 octobre, la ligne qui relie Chinon à Tours est interrompue pour d'importants travaux de régénération du réseau. La Région Centre Val de Loire avait identifié la ligne comme une des dessertes fines du territoire avec des travaux à réaliser en priorité.

Le trafic a été interrompu pour prévoir le renouvellement du rail, des traverses et du ballast mais également le remplacement total ou partiel des traverses sur les zones où le rail est en bon état, ainsi que des changements d'aiguillages et de passages à niveaux.

Retour à la normale pour tous les usagers à partir du 11 février avec la réouverture de la ligne pour vos trajets entre Chinon et Tours.

Votre régie de l'eau en ligne

Nouveauté pour le service des Eaux à la Communauté de Communes, un portail pour les abonnés vient d'être mis en ligne :

<https://portail-web.chinon-vienne-loire.fr>

Pour y accéder :

- créez-vous un compte en cliquant sur : créer un compte ...
- renseignez votre e-mail et un mot de passe.



Il vous sera ensuite demandé de renseigner le nom exact figurant sur votre facture d'eau ainsi que la référence de votre contrat (premiers chiffres qui se situent sur votre facture).

Vous aurez désormais accès à votre espace personnel et aux informations suivantes : données personnelles, abonnement eau / assainissement, données liées au compteur d'eau, historique des relèves, historique des factures et paiement en ligne.

Le Réseau des bibliothèques du Chinonais vous permet d'emprunter à volonté !

Pour une durée de un mois, vous pouvez emprunter un nombre de documents illimité dans toutes les bibliothèques du réseau (sauf jeux-vidéos et liseuses électroniques).

Il vous suffit d'avoir une carte lecteur. Pour cela inscrivez-vous dans l'une de nos bibliothèques (inscription valable un an) :

- 18 ans, étudiants, apprentis, en situation d'handicap/précaire : gratuit

+ 18 ans : 5 €

Plus d'infos bibliotheques.cc-cvl.fr

Réseau des bibliothèques du Chinonais

Nombre de documents **illimité** *

EMPRUNTEZ À VOLONTÉ!

bibliotheques.cc-cvl.fr

Distribution des sacs poubelles

Pour les habitants qui n'auraient pas pu se déplacer sur les créneaux proposés précédemment, vous pouvez toujours récupérer des sacs poubelles du lundi au vendredi, de 8h à 8h30 au CTC Chinon, 46 rue Gustave Eiffel (entrée par les bureaux à l'arrière du bâtiment).

Une attestation de domicile (facture eau, électricité, etc.) vous sera demandée pour venir les retirer.

Les nouveaux arrivants qui viennent chercher les sacs pour la première fois, sont invités à passer aux horaires suivants :

- Lundi au jeudi : 8h à 12h et de 14h à 17h.
- Vendredi : 8h à 12h et de 14h à 16h.

Une attestation de domicile (facture eau, électricité, etc.) vous sera également demandée.



Les permanences au CIAS

Le CIAS accueille les permanences de plusieurs partenaires pour répondre à toutes vos questions de la vie quotidienne !

Retrouvez-ci dessous les permanences du mois de Février.

- CIDFF (juriste) : Les lundis 14 et 28 février
- France victime 37 (juriste) : Le mardi 15 février
- CIDFF (psychologue) : Le mardi 22 février

- Notaire : Le mercredi 16 février
- Tsigane et habitat : Les mercredis 16 et 23 février de 9h à 12h
- France Services : Les jeudis 10, 17 et 24 février de 14h à 17h
- UFC-Que choisir : Les vendredis 11 et 25 février
- Transport solidaire : Le mardi 15 février de 16h30 à 17h30.
- SPIP : Le vendredi 18 février

Adresse : 14 rue Paul Huet 37500 Chinon
Infos et renseignements : 02 47 93 92 86

Retrouvez toutes nos actualités sur le site de la mairie : www.ville-chinon.com

Responsable de la publication : Jean-Luc Dupont

Contact : Mairie de Chinon - 02 47 93 53 00.

Impression : Multi Impressions - Dépôt légal : Février 2022

